

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 967**25 juin 2002****SOMMAIRE**

A & S Holding S.A., Luxembourg	46371	Global Retail Investors S.C.A., Luxembourg	46370
Advent-BCS S.A., Luxembourg	46387	Industrial Investments & Participations S.A., Luxembourg	46402
Advent-BCS S.A., Luxembourg	46393	Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	46379
Advent-BCS S.A., Luxembourg	46395	Invesco CE Fund, Sicav, Luxembourg	46385
Agyd Holding S.A., Luxembourg	46384	Lloyds TSB Bank plc, London	46371
Auguri Holding S.A., Luxembourg	46416	Matz Luxembourg, S.à r.l., Pissange	46382
Azur Renting S.A., Luxembourg	46378	MG Promotion S.A., Luxembourg	46378
Azur Renting S.A., Luxembourg	46378	Mimehan S.A., Luxembourg	46375
Azur Renting S.A., Luxembourg	46378	Nartal S.A., Luxembourg	46377
Belconnfin S.A., Luxembourg	46380	Noé S.A., Luxembourg	46372
Berlys Fashion S.A., Luxembourg	46376	Outboard Yachting S.A., Luxembourg	46379
BI Management Company S.A., Luxembourg	46382	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	46384
BI Management Company S.A., Luxembourg	46382	Plural International S.A., Luxembourg	46370
Blufint S.A., Luxembourg	46385	Pomme Holding S.A., Luxembourg	46372
BTP World S.A., Luxembourg	46373	REDISCO, Retail Distribution Concepts, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	46372
Business Continuity Systems S.A., Luxembourg	46408	REDISCO, Retail Distribution Concepts, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	46372
CA & G S.A., Luxembourg	46380	Rive Gauche Finance S.A.H., Luxembourg	46375
Cartola Shipping Investment, S.à r.l., Luxembourg	46395	(Jean) Schmidt Engineering, S.à r.l., Luxembourg	46370
Clarilux, S.à r.l., Luxembourg	46374	Selm Holding International S.A., Luxembourg	46373
Clarilux, S.à r.l., Luxembourg	46374	Selm Holding International S.A., Luxembourg	46373
Eco Energy Holding S.A., Luxembourg	46380	Signal Venture S.A., Luxembourg	46375
Ersel Sicav, Luxembourg	46383	Société Civile Immobilière Office-Center, Remich	46400
Ersel Sicav, Luxembourg	46383	Softbank Fund Management Cie S.A., Luxembourg	46381
Ersel Sicav, Luxembourg	46383	Softbank Fund Management Cie S.A., Luxembourg	46381
Europtima S.A., Luxembourg	46370	Stego Finances S.A.H., Luxembourg	46374
Fen-Greenfield (Soparfi) S.A., Luxembourg	46386	Sujedo S.A.H., Luxembourg	46376
Fen-Greenfield (Soparfi) S.A., Luxembourg	46386	Sunova S.A.H., Luxembourg	46379
Fen-Greenfield (Soparfi) S.A., Luxembourg	46386	(Le) Titan S.A., Luxembourg	46381
Fermain S.A.H., Luxembourg	46375	(Le) Titan S.A., Luxembourg	46381
Ferrè Finance S.A., Luxembourg	46411	TMC S.A., Luxembourg	46386
Fimbirt S.A., Luxembourg	46376	Utribat S.A.H., Luxembourg	46377
Finance & Participations S.A., Luxembourg	46383	Utribat S.A.H., Luxembourg	46377
Fincuber Holding S.A., Luxembourg	46376	Valleroy S.A., Luxembourg	46371
Finterlux S.A. (Holding), Luxembourg	46380	Valleroy S.A., Luxembourg	46371
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	46385	Vista S.A.H., Luxembourg	46375
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	46385		
G.B.D. S.A., Luxembourg	46374		
Generali Advisory Company S.A., Luxembourg	46384		
Generali Advisory Company S.A., Luxembourg	46384		
Gibraltar S.A.H., Luxembourg	46376		

PLURAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.524.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

PLURAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un administrateur

(26706/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.090.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2002

Le Conseil d'Administration prend à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de 2.231.041,72 Euro, représenté par 9.000 actions.
3. Augmentation du capital social de 18.958,28 EUR, suivant la loi du 10 décembre 1998 publiée au Mémorial A n° 105 du 17 décembre 1998, portant sur l'augmentation de capital lors de la conversion en euros par incorporation de réserves existantes. C'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de 2.250.000,- EUR représenté par 9.000 actions.
4. Rétablissement de la valeur nominale de 250,- Euros par action.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 35, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26749/588/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

JEAN SCHMIDT ENGINEERING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

Assemblée des associés du 25 février 2002

A la décision unanime lors de l'assemblée des associés, il a été décidé de procéder au changement du siège social de la société à responsabilité limitée JEAN SCHMIT ENGINEERING.

Ancien siège social: 15-17, avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Nouveau siège social: 13, avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

(depuis le 1^{er} mars 2002)

Fait en quatre exemplaires à Luxembourg, le 25 février 2002.

J. Schmit / A. Karger / L. Kail.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 68, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26778/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

GLOBAL RETAIL INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.550.

Les comptes annuels aux 30 juin 2001 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

(26870/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

VALLEROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.118.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

qui s'est tenue le 28 décembre 2001 au siège social en application de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en Euro de sorte que le capital social s'élève à EUR 297.472,23 divisé en 12.000 actions sans désignation de valeur nominale;
- d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital en augmentant ce dernier au choix de maximum 1.000,- Euros ou de 4% au plus du montant du capital souscrit par incorporation de réserves, primes d'émission, plus-values de réévaluation ou de bénéfices reportés si la situation de la société le permet pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002;
- de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze Euros et vingt-trois Centimes (EUR 297.472,23) représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Fait en double exemplaire.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26762/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

VALLEROY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 37.118.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(26763/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

A & S HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

A & S HOLDING S.A.

Signature

(26782/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

LLOYDS TSB BANK PLC.

Siège social: EC3P 3BS London, 71, Lombard Street.
Succursale: Luxembourg, 1, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 27.749.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 64, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour R. C. Barker

Manager, Administration

INTERNATIONAL WEALTH MANAGEMENT, Luxembourg

J. Nennig

(26813/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

REDISCO, RETAIL DISTRIBUTION CONCEPTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 9.833.

Extrait des décisions du gérant du 12 novembre 2001

«... En vertu de cette autorisation, le gérant prend les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, actuellement exprimé en LUF, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 12.394,68.
3. Il est décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

4. Il est décidé de donner mandat au gérant ou à Monsieur Thierry Fleming, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour extrait conforme

T. Fleming

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 566, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26769/212/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

REDISCO, RETAIL DISTRIBUTION CONCEPTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 37, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 9.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

P. Frieders.

(26770/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.226.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

POMME HOLDING S.A.

Signature

(26783/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

NOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 65.752.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 28 février 2002 que:

Le conseil prend note de la démission de Monsieur Bertrand de Labbey, administrateur de société élisant domicile au 11 bis, avenue Léopold II, F-75016 Paris, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine assemblée générale clôturant l'exercice au 31 décembre 1999.

Est cooptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Virginie Couperie-Leclerc, cavalière professionnelle, élisant domicile 9, avenue Gourgaud, F-75017 Paris. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Pour inscription - réquisition -

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26802/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BTP WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.580.

Il résulte d'une assemblée générale de BTP WORLD S.A., tenue en date du 18 mars 2002 que:

1) Monsieur Creighton Francis Twigg a été révoqué de sa fonction d'administrateur.

2) Messieurs:

- Monsieur Kenneth Michael Duckels, avec adresse professionnelle à Clariant UK Ltd, Calverley Lane, Horsforth, Leeds, West Yorkshire LS18 4RP, United Kingdom,
 - Monsieur Kaspar Werner Kelterborn, avec adresse professionnelle à Clariant, Hayes Road, Cadishead, Manchester, M44 5BX, United Kingdom, and
 - Monsieur Georges Roost, avec adresse professionnelle à Clariant UK Ltd, Calverley Lane, Horsforth, Leeds, West Yorkshire LS18 4RP, United Kingdom,
- ont été nommés nouveaux administrateurs de la société.

Le conseil d'administration de BTP WORLD S.A. est par conséquent composé comme suit:

1. Monsieur Kenneth Michael Duckels, Clariant UK Ltd, Calverley Lane, Horsforth, Leeds, West Yorkshire LS18 4RP, United Kingdom,
 2. Monsieur Kaspar Werner Kelterborn, Clariant, Hayes Road, Cadishead, Manchester, M44 5BX, United Kingdom,
 3. Monsieur Georges Roost, Clariant UK Ltd, Calverley Lane, Horsforth, Leeds, West Yorkshire LS18 4RP, United Kingdom,
 4. Monsieur Christian Billon, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
 5. Monsieur Jean-Pierre Winandy, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
- 3) DELOITTE & TOUCHE a été révoqué en tant que commissaire de BTP WORLD S.A. et ARTHUR ANDERSEN (LUXEMBOURG) a été nommé comme nouveau commissaire de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2002.

BTP WORLD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26773/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.611.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(26779/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SELM HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
 - L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
 - L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG, ayant son siège social rue Richard Coudenhove-Kalergi à L-1359 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.
- L'assemblée ne renouvelle pas les mandats d'administrateur de Monsieur Aldo Poletti, administrateur, demeurant 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan et de Monsieur Giuseppe Bagnasco, administrateur, demeurant 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan.

L'assemblée nomme en remplacement Monsieur Roberto Buccelli, directeur administratif de EDISON S.p.A., demeurant 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan et Monsieur Franco Balsamo, directeur financier de EDISON S.p.A., demeu-

rant 31, Foro Buonaparte à I-20121 Milan. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 60, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26780/595/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

G.B.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.423.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

G.B.D. S.A.

Signature

(26784/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

STEGO FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 48.792.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STEGO FINANCES S.A.

Signature

(26785/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

CLARILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.110.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CLARILUX, S.à r.l.

Signature

(26791/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

CLARILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 65.110.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CLARILUX, S.à r.l.

Signature

(26792/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MIMEHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 56.212.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
MIMEHAN S.A.

Signature

(26786/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

VISTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.810.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
VISTA S.A.

Signature

(26787/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

RIVE GAUCHE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.953.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
RIVE GAUCHE FINANCE S.A.

Signature

(26788/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SIGVAL VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 73.720.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SIGVAL VENTURE S.A.

Signature

(26789/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FERMAIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.364.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FERMAIN S.A.

Signature

(26790/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BERLYS FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.873.

—
Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BERLYS FASHION S.A.

Signature

(26793/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

GIBALTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.594.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GIBALTAR S.A.

Signature

(26794/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FINCUBER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.339.

—
Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FINCUBER HOLDING S.A.

Signature

(26795/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FIMBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 67.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIMBERT S.A.

Signature

(26798/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SUJEDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.145.

—
Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SUJEDO S.A.

Signature

(26806/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

UTRIBAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.267.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
UTRIBAT S.A.
Signature

(26796/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

UTRIBAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.267.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

Pour la société
UTRIBAT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26797/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

NARTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 46.600.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 25 mars 2002 que:

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'administrateur, les personnes suivantes:

- Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
- Monsieur Christian Jacquemoud, avocat, élisant domicile au 2, rue Bellot, CH-1206 Genève,
- Madame Catherine Schroderet, assistante, élisant domicile au 2, rue Bellot, CH-1206 Genève,
- Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes la personne suivante:

- Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 25 mars 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 25 mars 2002, le conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, en vertu et dans les limites de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale. Il pourra notamment créer tous chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôt. Ces comptes fonctionneront à concurrence d'un montant de quinze mille deux cent cinquante euros (15.250,-) (ou l'équivalent en devise) sous la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition -
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 59, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26803/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AZUR RENTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.831.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 556, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26799/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AZUR RENTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.831.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 59, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26800/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AZUR RENTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 68.831.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 4 mars 2002 que:

Sont appelées à la fonction d'administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

- Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

- Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes la personne suivante:

- Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 mars 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 4 mars 2002, le conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille (15.000,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 59, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26801/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MG PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 73.511.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MG PROMOTION S.A.

Signature

(26875/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

OUTBOARD YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.412.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 11 mars 2002 que:

Sont appelées à la fonction d'administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
- BERLIOZ-INVESTMENT, société de droit luxembourgeois, sis au 16, Allée Marconi, L-2012 Grand-Rue L-1660 Luxembourg,
- Monsieur Paul Lutgen, directeur de sociétés, élisant domicile à la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE, sis B.P. 260, allée Marconi, L-2012 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes la personne suivante:

EURAUDIT, S.à r.l., sis au 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Il résulte de la réunion du procès-verbal du conseil d'administration, qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 mars 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg en date du 11 mars 2002, le conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription - réquisition -

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 59, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26804/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SUNOVA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.363.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SUNOVA S.A.

Signature

(26807/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

INTESA EUROGLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.810.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 6 février 2002

Par Résolution Circulaire du 16 novembre 2002, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Enrico Maiocchi comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Costanzo, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à son élection définitive.

Luxembourg, le 17 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26823/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

CA & G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.217.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001 que:

- Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à L-Stegen; et Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, demeurant à B-Fauvillers ont été nommés administrateurs catégorie B en remplacement de Monsieur Alain Tircher, Monsieur Patrick Haller et démissionnaires.

- FIDEI REVISION, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg; a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 36, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26805/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FINTERLUX S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.654.

—
Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FINTERLUX S.A. (HOLDING)

Signature

(26808/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ECO ENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.017.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ECO ENERGY HOLDING S.A.

Signature

(26811/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.220.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BELCONNFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26832/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

LE TITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.536.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LE TITAN S.A.

Signature

(26809/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

LE TITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.536.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LE TITAN S.A.

Signature

(26810/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SOFTBANK FUND MANAGEMENT CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

(26816/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

SOFTBANK FUND MANAGEMENT CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2002

En date du 28 mars 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat au 31 décembre 2001 de la manière suivante:

Résultat de l'exercice	16.221.091,- JPY
Affectation à la réserve légale 2000	139.468,- JPY
Affectation à la réserve légale 2001	811.055,- JPY
Résultat à reporter	15.270.568,- JPY

- d'accepter la démission de Mr Thierry Logier;

- de ratifier la cooptation au 30 septembre 2001 de Mr Roland Dillien comme administrateur, en remplacement de Mr Thierry Logier;

- d'élire Mr Roland Dillien jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2003;

- de renouveler les mandats d'administrateur de Mr Kazuyuki Matsui, Mr Antoine Gilson De Rouvreur, Mrs Yuki Aiga jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003;

- de renouveler le mandat de ARTHUR ANDERSEN en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26817/005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

MATZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 11, Duerstrooss.
R. C. Luxembourg B 45.904.

Par la présente, le soussigné Monsieur Kauffmann Victor, demeurant à L-3985 Pissange, Duerstrooss n° 11, donne sa démission en tant que gérant de la MATZ, S.à r.l. Luxembourg R.C. n° B 45.904, avec siège à L-3985 Pissange, Duerstrooss n° 11, avec date de la présente.

Fait à Pissange, le 23 juin 2001.

M. Victor Kauffmann.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour

- Démission du gérant.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

D'un commun accord ils acceptent la démission de Monsieur Victor Kauffmann en tant que gérant avec effet au 6 juin 2001 et lui donnent décharge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Pissange, le 22 juin 2001.

M. V. Kauffmann / M. L. Kauffmann.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26812/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BI MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.681.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(26814/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BI MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.681.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 janvier 2002

En date du 11 janvier 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2001 de la manière suivante:

Bénéfice de l'exercice	4.902,92 EUR
Affectation à la réserve légale	245,15 EUR
Résultat à reporter	4.657,77 EUR

- d'accepter les démissions de Monsieur Gudbjorn Maronsson le 9 mars 2001 et de Monsieur Thorsteinn Thorsteinson le 26 novembre 2001;

- de ratifier la cooptation en date du 9 mars 2001 de Monsieur Viggo E. Hilmarsson en remplacement de Monsieur Gudbjorn Maronsson;

- de ratifier la cooptation en date du 1^{er} décembre 2001 de Monsieur Yngvi Örn Kristinsson en remplacement de Monsieur Thorsteinn Thorsteinson;

- d'élire Messieurs Viggo E. Hilmarsson et Yngvi Örn Kristinsson en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003;

- de renouveler le mandat d'administrateur de Mr. Solon Sigurdsson jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003;

- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26815/005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ERSEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.017.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

(26818/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ERSEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.017.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2002

En date du 4 mars 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001;
- prend acte de la démission de Mr Fabio Gallia en date du 1^{er} mars 2002;
- de renouveler les mandats de Monsieur Antonio Scalvini, Monsieur Fabio Gallia, Monsieur Paolo Olivieri, Monsieur Umberto Giraud, en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003;
- de renouveler le mandat de ARTHUR ANDERSEN en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26819/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

ERSEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.017.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 16 mars 2002, le conseil d'administration de ERSEL SICAV a décidé:

- d'accepter la démission de Mr Fabio Gallia en date du 1^{er} mars 2002 en qualité d'Administrateur;
- d'accepter la cooptation de Madame Francesca de Bartolomeo en remplacement de Monsieur Fabio Gallia, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 mars 2002.

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26820/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FINANCE & PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.490.

—
Les statuts coordonnés au 10 janvier 2002, enregistrés à Luxembourg le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

FINANCE & PARTICIPATIONS S.A.

HSBC REPUBLIC BANK (Luxembourg S.A.)

Agent Domiciliaire

Signatures

(26830/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

**GENERALI ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. INA ADVISORY COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

(26821/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

**GENERALI ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. INA ADVISORY COMPANY S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2002

En date du 15 mars 2002, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001, après distribution d'un dividende d'un montant de 868.223,- EUR;

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr Carlo Giacomini, Mr Georges B. Kendall, Mr Franco Biccari, Mr Massimo De Felice, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2003.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26822/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.209.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2001

Il convient de lire la cinquième et dernière résolution figurant dans l'Extrait ci-dessus mentionné comme suit:

«de reconduire le mandat de ERNST & YOUNG, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire en 2002».

Luxembourg, le 2 avril 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26824/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

AGYD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.993.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 mars 2002

- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

AGYD HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26834/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

INVESCO CE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 mars 2002

En date du 25 mars 2002, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'élire Mr Jean Baptiste Douville de Franssu comme membre du Conseil d'Administration.
Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26825/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.554.

Les statuts coordonnés du 8 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2002.

FUSCINE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(26829/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2001

- La valeur nominale des actions est supprimée;

- le capital social est converti en euros de sorte que le capital s'élèvera désormais à 49.578,70 euros (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 actions sans désignation de valeur nominale;

- deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de procéder à leur publication.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

FUSCINE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26831/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

BLUFINT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 66.918.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors at the Meeting held on March 25th, 2002

- The company's registered office be transferred from 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, as of March, 31st, 2002.

BLUFINT S.A.

J. Thorn / A. Scholtes

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26836/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.740.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2002.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.

Signatures

Administrateurs

(26827/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.740.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2002.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.

Signatures

Administrateurs

(26828/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} octobre 2001

1. Les mandats d'Administrateur de Monsieur Massimiliano Zanon di Valgiurata, Administrateur de sociétés, Le Prieuré, Promonthoux, CH-1197 Prangins et de Monsieur Lucio Zanon di Valgiurata, Administrateur de sociétés, 16, Crow Tree Street, Crow Tree House, UK-SG 193 AZ Great Gransden (Cambridgeshire) sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;

2. Monsieur Michael Hobson, Administrateur de sociétés, Lisle Court Road, Seaways, Walhampton-Lymington, Great Britain, est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Franco Spalla, qui a manifesté son intention de ne pas être reconduit dans son mandat d'administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;

3. La société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, BP 780, L-2017 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de la société ARTHUR ANDERSEN qui a manifesté son intention de ne pas être reconduit dans son mandat de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

Certifié sincère et conforme

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26839/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.

TMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.537.

—
Statuts coordonnés au 6 juin 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26874/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

**ADVENT-BCS S.A., Société Anonyme,
(anc. I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A.).**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 56.095.

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., a société anonyme, established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II (R.C. Luxembourg, section B number 56.095), incorporated by notarial deed on August 27, 1996, published in the Mémorial C, number 585 of November 12, 1996, (hereafter referred to as the «Company»).

The Articles of Association of the Company have not been amended since.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally at L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Rosella Galeota, employee, residing professionally at L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés.

The meeting elects as scrutineer Mr Brendan D. Klapp, employee, residing professionally at L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the company's corporate name from I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., into ADVENT-BCS S.A. et subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Association.

2.- Amendment of the actual purpose of the Company by deleting paragraph 1, and 2, of Article 4 of the Articles of Association.

3.- Suppression of the nominal value of all the thousand two hundred and fifty (1,250) existing shares of the Company.

4.- Increase of the share capital by an amount of nine hundred forty-one thousand Luxembourg francs (941,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to an amount of two million one hundred ninety-one thousand Luxembourg francs (2,191,000.- LUF) by the creation and the issue of nine hundred forty-one (941) new additional shares without a par value, with the same rights and privileges as the existing shares.

5.- Subscription and entirely payment in cash of the nine hundred forty-one (941) new shares by the existing shareholders, in the same proportion as their actual participation in the Company's corporate share capital.

6.- Decrease of the share capital of the Company by an amount of nine hundred forty thousand four hundred sixty-three Luxembourg francs (940,463.- LUF) so as to reduce it from its newly increased amount of two million hundred ninety-one thousand Luxembourg francs (2,191,000.- LUF) to an amount of one million two hundred fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF) by clearing the reported losses of the company as per December 31, 2000, up the prementioned amount.

7.- Conversion of the share capital, as well as all the accounts and books of the company from Luxembourg francs (LUF) into Euros (EUR) at the exchange rate of 1.- EUR = 40,3399 LUF, of the actual share capital of one million two hundred fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF) into thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR).

8.- Increase of the share capital of the Company by an amount of four million three hundred twelve thousand six hundred nineteen Euros (4,312,619.- EUR) so as to raise it from its amount presently converted of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to an amount of four million three hundred forty-three thousand six hundred nineteen Euros (4,343,619.- EUR) by contribution in kind of several claims and by the creation and issue of three hundred four thousand eight hundred and five (304,805) new additional shares, without a par value, such new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

9.- Subscription of the total three hundred four thousand eight hundred and five (304,805) new shares by the existing shareholders in proportion of their actual shareholding in the company, and payment of each such new share by contribution in kind consisting in several claims in the amount of four million three hundred twelve thousand six hundred nineteen Euros (4,312,619.- EUR) which the same existing shareholders hold actually against the company.

10.- Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Association which henceforth shall read as follows:

«The subscribed share capital is fixed at four million three hundred forty-three thousand six hundred and nineteen Euros (4,343,619.- EUR), divided into three hundred six thousand nine hundred ninety-six (306,996) shares without a par value.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

11.- Transfer of the registered office of the company to L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

12.- Immediate Revocation of all the actual members of the Board of Directors and Appointment of Mr Tom Lauer, Mrs Janet Hennessy and Mr Michael Ristaino, as new directors of the company, for a period of six years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007.

13.- Appointment of the company FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., established and having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, as new auditor of the company, for a period of six years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the thousand two hundred and fifty (1,250) shares representing the total subscribed capital of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the company's corporate name from I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., into ADVENT-BCS S.A. and to amend subsequently Article 1 of the Articles of Association, which shall have henceforth the following wording:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a company in the form of a société anonyme, under the name of ADVENT-BCS S.A.»

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the actual purposes of the company by deleting the existing paragraphs 1 and 2 of Article 4 of the Articles of Association.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to cancel the nominal value (LUF 1,000.-) of all the thousand two hundred fifty (1,250) existing shares of the Company.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital by an amount of nine hundred forty-one thousand Luxembourg francs (941,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) to an amount of two million one hundred ninety-one thousand Luxembourg francs (2,191,000.- LUF) by the creation and issue of nine hundred forty-one (941) new shares without a par value, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the nine hundred forty-one (941) new shares have been entirely subscribed by the existing shareholders, in the same proportion as their actual participation in the Company's share capital.

The subscribers, acting through their attorney in fact, declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the company has at its free disposal the amount of nine hundred forty-one thousand Luxembourg francs (941,000.- LUF), proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to decrease the subscribed share capital by an amount of nine hundred forty thousand four hundred sixty-three Luxembourg francs (940,463.- LUF), so as to reduce it from its amount presently increased of two million hundred ninety-one thousand Luxembourg francs (2,191,000.- LUF) to one million two hundred fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF) by clearing up to the prementioned amount, the reported losses accumulated by the company as per December 31, 2000.

The proof of these existing losses has been given to the undersigned notary by presentation of an example of the balance sheet of the company, as per September 30, 2001.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the subscribed capital of the company, as well as all the accounts and books of the company from Luxembourg francs (LUF) into Euros (EUR) at the exchange rate of 1.- EUR = 40,3399 LUF of the actual share capital of one million two hundred fifty thousand five hundred thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF) into thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR).

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase again the subscribed share capital by an amount of four million three hundred twelve thousand six hundred and nineteen Euros (4,312,619.- EUR) in order to raise it from its amount presently converted of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to an amount of four million three hundred forty-three thousand six hundred and nineteen Euros (4,343,619.- EUR) by the creation and issue of three hundred four thousand eight hundred and five (304,805) new shares without a par value, these new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the three hundred four thousand eight hundred and five (304,805) new shares have been entirely subscribed by the existing shareholders, in the same proportion as their actual shareholding in the company, by contribution in kind consisting in several claims in the amount of four million three hundred twelve thousand six hundred and nineteen Euros (4,312,619.- EUR) which the same existing shareholders hold as per today against the company.

The subscribers, acting through their attorney in fact, further declares and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the amount of four million three hundred twelve thousand six hundred and nineteen Euros (4,312,619.- EUR), proof of which is given to the undersigned notary by a report, dated November 30, 2001, of FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., with registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies. Said report, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, comes to the following conclusions set up in French:

Conclusions:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, et sous réserve d'une augmentation préalable du capital en numéraire par émission de 941 actions à hauteur de LUF 941.000,- nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 4.312.619,- qui correspond au moins aux 304.805 actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

R. Weber»

Tenth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to replace the existing Article five of the Articles of Incorporation of the Company, by the following new Article five in order to reflect the above stated conversion into Euro and increases of the subscribed share capital:

«**Art. 5.** The subscribed share capital is fixed at four million three hundred forty-three thousand six hundred and nineteen Euros (4,343,619.- EUR), divided into three hundred six thousand nine hundred ninety-six (306,996) shares without a par value.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the company from L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II to L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Twelfth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to revoke immediately all the actual members of the Board of Directors and to elect as new directors of the Company, for a period of six (6) years, ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

a) Mr Tom Lauer, Accounting Manager of ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, residing at 75, State Street, Boston, MA (USA);

b) Mrs Janet Hennessy, Vice President of ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, residing at 75, State Street, Boston, MA (USA);

c) Mr Michael Ristaino, Manager of ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, residing at 75, State Street, Boston, MA (USA).

Thirteenth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as new auditor of the company for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., established and having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one million nine hundred and fifty thousand Luxembourg francs.

Pro-fisco

For the purposes of registration, it is stated that the before mentioned capital increase in the amount of four million three hundred twelve thousand six hundred and nineteen Euros (4,312,619.- EUR) is equivalent to one hundred seventy-three million nine hundred and seventy thousand six hundred and nineteen Luxembourg francs (173,970,619.- LUF).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II (R. C. Luxembourg, section B numéro 56.095), constituée suivant acte notarié du 27 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 585 du 12 novembre 1996 (ci-après dénommée «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant professionnellement à L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant professionnellement à L-4412 Belvaux, 37, rue des Alliés.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Changement de la raison sociale de la Société de I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., en celle de ADVENT-BCS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'objet social de la Société par la suppression des alinéas 1^{er} et 2 à l'article 4 des statuts.

3) Suppression pure et simple de la valeur nominale de toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de la société.

4) Augmentation du capital social à concurrence de neuf cent quarante et un mille francs luxembourgeois (941.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un montant de deux millions cent quatre-vingt-onze mille francs luxembourgeois (2.191.000,- LUF) par la création et l'émission de neuf cent quarante et une (941) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et ayant chacune les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Souscription et libération intégrale en numéraire des neuf cent quarante et une (941) actions nouvelles par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

6) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de neuf cent quarante mille quatre cent soixante-trois francs luxembourgeois (940.463,- LUF) pour le ramener de son montant présentement augmenté de deux millions cent quatre-vingt-onze mille francs luxembourgeois (2.191.000,- LUF) à celui d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) par apurement de pertes de la société reportées au 31 décembre 2000, à due concurrence.

7) Conversion du capital social de la Société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de 1,- EUR = 40,3399 LUF du capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537, LUF) en trente et un mille Euros (31.000,- EUR).

8) Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions trois cent douze mille six cent dix-neuf Euros (4.312.619,- EUR) pour le porter de son montant ainsi converti de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à un montant de quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent dix-neuf Euros (4.343.619,- EUR) par incorporation au capital social souscrit de divers créances certaines liquides et exigibles à due concurrence, et par la création et l'émission de trois cent quatre mille huit cent cinq (304.805) actions nouvelles sans mention de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

9) Souscription de la totalité des trois cent quatre mille huit cent cinq (304.805) actions nouvelles par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans la société et libération de chaque nouvelle action moyennant abandon des prédites créances à due concurrence que chacun d'entre eux possèdent contre la société.

10) Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent dix-neuf Euros (4.343.619,- EUR), représenté par trois cent six mille neuf cent quatre-vingt-seize (306.996) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

11) Fixation d'une nouvelle adresse de la Société à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, suite au transfert de son siège administratif.

12) Révocation avec effet immédiat de tous les administrateurs actuellement en fonction et nomination de Monsieur Tom Lauer, Madame Janet Hennessy et Monsieur Michael Ristaino, en leur remplacement, pour une période de six (6) ans, leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2007.

13) Nomination de la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en remplacement de l'actuel commissaire aux comptes, pour une période de six (6) ans, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2007.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la Société de I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A., en celle de ADVENT-BCS S.A et de modifier en conséquence Article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de ADVENT-BCS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social existant de la Société en supprimant simplement les alinéas 1 et 2 à l'article quatre des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale (LUF 1.000,-) de toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf cent quarante et un mille francs luxembourgeois (941.000,- LUF), afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un montant de deux millions cent quatre-vingt-onze mille francs luxembourgeois (2.191.000,- LUF) par la création et l'émission de neuf cent quarante et une (941) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions déjà existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital, que les actionnaires existants ont souscrit les neuf cent quarante et une (941) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale au prorata de leur participation actuelle dans le capital social

Les souscripteurs, par leur représentant susnommé, déclare et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces et que la somme de neuf cent quarante et un mille francs luxembourgeois (941.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de neuf cent quarante mille quatre cent soixante-trois francs luxembourgeois (940.463,- LUF) pour le ramener de son montant présentement augmenté de deux millions cent quatre-vingt-onze mille francs luxembourgeois (2.191.000,- LUF) à un montant d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) par apurement de pertes reportées au 31 décembre 2000, à due concurrence.

La preuve de l'existence desdites pertes a été rapportée au notaire instrumentant par la présentation d'un exemplaire du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2000.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la Société de même que la comptabilité de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de conversion de 1,- EUR = 40,3399 LUF du capital social actuel et ajusté d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF) en trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter une nouvelle fois le capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre millions trois cent douze mille six cent dix-neuf euros (4.312.619,- EUR) pour le

porter de son montant présentement converti de trente et un mille euros (31.000,- EUR), à un montant final de quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent dix-neuf Euros (4.343.619,- EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre mille huit cent cinq (304.805) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action, ayant à nouveau les mêmes droits et privilèges que les actions déjà existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital, que les actionnaires existants ont souscrit les trois cent quatre mille huit cent cinq (304.805) actions nouvelles au prorata de leur participation actuelle dans la société, par apport en nature consistant en diverses créances certaines, liquides et exigibles d'un montant de quatre millions trois cent douze mille six cent dix-neuf euros (4.312.619,- EUR), que les mêmes actionnaires possèdent contre la Société.

Les souscripteurs, par leur représentant susnommé, déclarent et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque action nouvelle a été libérée entièrement et que la somme de quatre millions trois cent douze mille six cent dix-neuf euros (4.312.619,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire par un rapport établi, en date du 30 novembre 2001, par la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, conformément à l'Article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps vient aux conclusions suivantes:

Conclusions:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, et sous réserve d'une augmentation préalable du capital en numéraire par émission de 941 actions à hauteur de LUF 941.000,- nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de EUR 4.312.619,- qui correspond au moins aux 304.805 actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

R. Weber»

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'article cinq actuel des statuts de la Société par le nouvel Article cinq suivant de manière à refléter la conversion en Euro et les augmentations de capital évoquées ci-dessus:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent dix-neuf Euros (4.343.619,- EUR), divisé en trois cent six mille neuf cent quatre-vingt-seize (306.996) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social et administratif de la Société de L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat tous les membres actuels du conseil d'administration de la Société et décide de nommer aux fonctions de nouveaux administrateurs de la Société, pour une période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2007, les personnes suivantes:

a) Monsieur Tom Lauer, Accounting Manager de ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, demeurant à 75, State Street, Boston, MA (USA);

b) Madame Janet Hennessy, Vice Présidente de ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, demeurant à 75, State Street, Boston, MA (USA);

c) Monsieur Michael Ristaino, Manager de ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, demeurant à 75, State Street, Boston, MA (USA).

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2007, la société suivante:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme d'un million neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins de l'Enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital partielle ci-avant réalisée à hauteur de quatre millions trois cent douze mille six cent dix-neuf Euros (4.312.619,- EUR) est, l'équivalent de cent soixante-treize millions neuf cent soixante-dix mille six cent dix-neuf francs luxembourgeois (173.970.619,- LUF).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, R. Galeota, B. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2002, vol. 865, fol. 27, case 5. – Reçu 43.359,46 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(26960/239/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

**ADVENT-BCS S.A., Société Anonyme,
(anc. I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A.).**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 56.095.

Statuts coordonnés à la date du 27 décembre 2001

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a company in the form of a société anonyme, under the name of ADVENT-BCS S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's purpose is to take participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at four million three hundred forty-three thousand six hundred and nineteen Euros (4,343,619.- EUR), divided into three hundred six thousand nine hundred ninety-six (306,996) shares without a par value.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment. The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31. Exceptionally, the first business year will begin today and close on December 31, 1997.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the fourth Monday in the month of May at 4.00 p.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de ADVENT-BCS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a en outre pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quatre millions trois cent quarante-trois mille six cent dix-neuf Euros (4.343.619,- EUR), divisé en trois cent six mille neuf cent quatre-vingt seize (306.996) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

Pour copie conforme

J.-J. Wagner

Notaire

(26961/239/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

**ADVENT-BCS S.A., Société Anonyme,
(anc. I.T.S. - INTERNATIONAL TRADING SYNERGIES S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 56.095.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2002.

J.-J. Wagner.

(26961A/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

CARTOLA SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—

STATUTES

In the year two thousand two, on the 14th day of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange.

There appeared:

1. MARUBENI CORPORATION, with registered office at 5-7, Hommachi 2-chome, Chuo-ku, Osaka, Japan, and,

2. ITOCHU CORPORATION, with registered office at 4-1-3, Kyutaro-machi, Chuo-ku, Osaka, Japan, both here represented by Mr Bart Zech, lawyer, residing at 3, chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, by virtue of two proxies given in Tokyo, Japan on the 12th day of March 2002.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes. Without prejudice to the foregoing generality, the corporation may acquire, purchase, finance, lease, own, sell and charter ships or vessels (including crude oil shuttle tankers).

The corporation may furthermore carry out all transactions including the borrowing of funds pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, whether directly or indirectly, in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may borrow funds and use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name CARTOLA SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital. All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the partner's register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of partners and may be revoked ad nutum by the same.

In dealing with third parties as well as in justice, each manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 11 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. The board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the partners.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by one manager.

The chairman shall preside at all meetings of partners and at all meetings of the board of managers, but in his absence the partners or the members of the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or fax to the domicile of the managers at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

In the event that any manager or officer of the corporation may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such managers', or officers' interest therein shall be reported by the board of managers to the next succeeding meeting of partners subject to the responsibility of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried out by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital. Circular resolutions of the partners shall be validly taken if approved in writing by all partners after having received the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences this day and ends on December 31st, 2002.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, interest charges, payment or repayment of debts and all other liabilities of the corporation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Subscription - Payment

The appearing parties, declare to subscribe the five hundred (500) shares as follows :

- MARUBENI CORPORATION, prenamed, two hundred and fifty	250 shares
- ITOCHU CORPORATION, prenamed : two hundred and fifty	250 shares
Total: five hundred	500 shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1.500,- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 2) The number of managers is fixed at 4.
- 3) The meeting appoints as manager(s) of the company for an unlimited period:
 - Mr Shigeru Muto, residing at 14-1-501, Ryouke 1-Chome, Saitama-Shi, Saitama, Japan;
 - Mr Toru Nomura, residing at 6-11-17, Yatsu Narashino Chiba, 275-0026 Japan;
 - Mr Kenji Ozaki, 3-316 Sonocho 1411, Inage-Ku, Chiba-shi, Chiba , Japan;
 - Mr Hideki Iguchi, residing at 175-1-304, Shimosakunobe Takatsu-ku, Kawasaki-shi, Kanagawa, Japan.

The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by their sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatorze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. MARUBENI CORPORATION, ayant son siège social à 5-7, Hommachi 2-chome, Chuo-ku, Osaka, Japon ;

2. ITOCHU CORPORATION, ayant son siège social à 4-1-3, Kyutaro-machi, Chuo-ku, Osaka, Japon; toutes deux ici représentées par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570, Rodemack, 3 Chemin de la Glèbe;

en vertu de deux procurations données à Tokyo, le 12 mars 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. Sans préjudice sur les généralités précédentes, la société pourra acquérir, acheter, financer, leaser, être propriétaire, vendre et charter des bateaux ('crude oil shuttle tankers').

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de CARTOLA SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Toutes les parts sont enregistrées, au nom d'une personne, dans le registre des parts sociales conformément à l'article 185 de la loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 11.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le président préside toutes les Assemblées des Associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence les associés ou les membres du Conseil de Gérance peuvent nommer un autre Président pro tempore par vote de la majorité présente.

Le Conseil de Gérance se réunit après la demande du Président ou de deux gérants au lieu indiqué dans la notification formelle. La notification formelle comprenant l'ordre du jour, doit être envoyée par lettre (courrier spécial, service express), télégramme, télécopie au domicile des gérants au minimum 10 jours avant la date prévue de la réunion, à l'exception d'une urgence auquel cas les circonstances seront expliquées dans la notification formelle et dans ce cas, la notification doit être envoyée au minimum 24 heures avant l'heure de la réunion par télécopie ou télégramme. Il peut être renoncé à cette notification formelle avec l'approbation écrite de tous les gérants. Une notification séparée ne sera pas nécessaire pour des réunions individuelles tenues au lieu et à l'heure indiqués dans un ordre du jour adopté auparavant par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans le cas où certains des gérants de la société pourraient avoir un intérêt personnel dans certaines des transactions de la société (autre que survenant par le fait d'agir en tant que gérant ou employé pour l'autre partie contractante), ces gérants devront porter à la connaissance du Conseil de Gérance cet intérêt personnel et ne pourront ni considérer ou voter pour les transactions concernées. L'intérêt de ces gérants sera communiqué au prochain conseil des associés, sous la responsabilité du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les résolutions circulaires des associés seront valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les associés après avoir reçu le texte exact des résolutions ou des décisions devant être adoptées. De telles approbations peuvent être faites par le biais d'un seul ou de plusieurs documents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parties comparantes déclarent souscrire les cinq centS (500) parts sociales comme suit:

- MARUBENI CORPORATION, deux cent cinquante parts sociales	250
- ITOCHU CORPORATION, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
2. Le nombre des gérants est fixé à quatre.
3. L'assemblée désigne comme gérant(s) pour une durée indéterminée;
 - Monsieur Shigeru Muto, demeurant à 14-1-501, Ryouke 1-Chome, Saitama-Shi, Saitama, Japon;
 - Monsieur Toru Nomura, demeurant à 6-11-17, Yatsu Narashino Chiba, 275-0026 Japon;
 - Monsieur Kenji Ozaki, demeurant à 3-316 Sonoocho 1411, Inage-Ku, Chiba-shi, Chiba, Japon;
 - Monsieur Hideki Iguchi, demeurant à 175-1-304, Shimosakunobe Takatsu-ku, Kawasaki-shi, Kanagawa, Japon.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2002, vol. 134S, fol. 71, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 avril 2002.

G. Lecuit.

(26910/220/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OFFICE-CENTER.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1.- Les époux Monsieur Claude Michels, indépendant, et Madame Marie-Gabrielle dite Gaby Scholzen, employée privée, demeurant ensemble à Remich, 54, route de Mondorf, B.P. 27, L-5501 Remich,

2.- Monsieur Nicolas Rock, indépendant, époux séparé de biens de Madame Mireille Breisch, demeurant à L-5532 Remich, 9, rue Enz,

a été formée par les présentes une société civile, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présentes statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et, à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial:

l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante:

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OFFICE-CENTER.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est fixé à Remich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par une décision unanime des associés, réunis en assemblée générale. Cette décision fixera en même temps la date à laquelle la dissolution prendra effet.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500,-), divisé en cent (100) parts d'intérêt de vingt-cinq Euros (25,-) chacune. Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

vingt-cinq parts d'intérêt par Claude Michels	25
vingt-cinq parts d'intérêt par Gaby Scholzen, épouse Michels	25
cinquante parts d'intérêt par Nicolas Rock.	50
Total: cent parts d'intérêt	100

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par les versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elle ne sont pas négociables.

La valeur d'une part d'intérêt est calculée sur la base du dernier bilan établi, ou sur la base d'une estimation faite par un expert nommé par les associés, ou, en cas de désaccord, un expert nommé par un juge.

Art. 8. La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé.

Pour être opposable à la société, la cession doit être faite conformément à l'article 1690 du Code civil. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil C.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées, même entre associés ou entre conjoints, ascendants ou descendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation à titre onéreux ou gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet à ses coassociés et à la société elle-même, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours francs pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres co-associés, moyennant lettres recommandées avec accusé de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêt en instance de mutation seront reprises par les autres associés proportionnellement au nombre qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul du nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée et administrée conjointement par tous les associés. Elle est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des coassociés Claude Michels et Nicolas Rock.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés, proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportables par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de la gérance ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par la gérance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé, sans nul préjudice, à la somme de sept cents Euros (700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'adresse du siège social est fixée à L-5532 Remich, 9, rue Enz.

Fait en double à Echternach, le 21 mars 2002.

Signatures.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2002, vol. 135, fol. 18, case 11. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(27004/201/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-first day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FIDUINVEST S.A., with registered office in Lugano, Switzerland, Via Simen 3, duly represented by Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, residing in Messancy (B), by virtue of a proxy dated March 18, 2002,
2. Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Bertrange, acting in his own name,
3. Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing in Kehlen, duly represented by Mr Guy Hornick, previously named, by virtue of a proxy dated March 18, 2002.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,640,000.- (one million six hundred and forty thousand Euro) divided into 16,400 (sixteen thousand four hundred) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at EUR 16,400,000.- (sixteen million four hundred thousand Euro) to be divided into 164,000 (one hundred sixty-four thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on March 21, 2007, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by

contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below. The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time by the general meeting.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Monday of the month of May at 14.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the thirty-first day of December 2002.

The first annual general meeting shall be held in 2003.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up in EUR</i>
1) FIDUINVEST S.A., prenamed	16,398	1,639,800
2) Guy Hornick, prenamed.	1	100
3) Luc Hansen, prenamed	1	100
Total:	16,400	1,640,000

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 1,640,000.- (one million six hundred and forty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at nineteen thousand Euro (19,000.- EUR)

Extraordinary general meeting

The above named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

- Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Bertrange,
- Mr Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Mamer,
- Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing in Kehlen.

Mr Guy Hornick has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

AUDIEX S.A., with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The general meeting authorises the board of directors to delegate its powers concerning the daily management of the company to one or several of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FIDUINVEST S.A., avec siège social à Lugano, Suisse, Via Simen 3, ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant à Messancy (B), en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 mars 2002,
2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange, agissant en son nom personnel,
3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, ici représenté par Monsieur Guy Hornick, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 mars 2002.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.640.000,- (un million six cent quarante mille euros) représenté par 16.400 (seize mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 16.400.000,- (seize millions quatre cent mille euros) qui sera représenté par 164.000 (cent soixante-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 21 mars 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, et les statuts de la société à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables par elle.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1) FIDUINVEST S.A., préqualifiée	16.398	1.639.800
2) Guy Hornick, préqualifiée	1	100
3) Luc Hansen, préqualifiée	1	100
Total:	16.400	1.640.000

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.640.000,- (un million six cent quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ dix-neuf mille Euros (19.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice social:

- a. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange,
- b. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- c. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Guy Hornick aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise déclare par la présente que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, G. Hornick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2002, vol. 421, fol. 9, case 7. – Reçu 16.400 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 avril 2002.

H. Hellinckx.

(26916/242/401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

b) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, présidée, 319 actions, trois cent dix-neuf actions.

2.- Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommé, une action 1

Total: trois cent vingt actions. 320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatre-vingt-dix euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2002, vol. 867, fol. 33, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(26914/239/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

FERRÈ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

STATUTES

In the year two thousand two, on the fourteenth of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Eric Magrini, conseil, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on March 5, 2002, and

2.- Mr Gérard Matheis, conseil économique, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on March 5, 2002.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of FERRÈ FINANCE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees in favour of its subsidiaries, affiliated companies or any other company within the group of companies to which it belongs currently headed by IT HOLDING S.p.A..

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euro) divided into 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase and/or repurchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented from holding such office, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented from convening and calling such meeting, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. A meeting of the board of directors shall be validly held when attended by a majority of the directors, also by video conference or telephone conference. The decisions of the board shall be in writing and adopted by the favourable vote of the majority of the directors. The directors may be represented at the meeting of the board by proxies to be appointed in writing. One director may represent more than one of his colleagues.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years. If the statutory auditor may or must be replaced by an external auditor, his mandate will expire immediately after the latter's nomination.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on April 30 at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Any shareholder will be entitled to vote in person or through personal attendance of a proxy appointed by him and who need not be a shareholder.

Title VI. - Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1.- Mr Eric Magrini, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
2.- Mr Gérard Matheis, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1.250

All the shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand EURO) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2002.

The first annual meeting will be held in 2003.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand four hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Alessandro Finizio, Group Controller, residing at I-Milan, Corso Monforte 30 (Italy), chairman of the board of directors;

b) Mr Vittorio Notarpietro, Group Treasurer, residing at I-Milan, Corso Monforte 30 (Italy);

c) Mr Dennis Bosje, company director, residing professionally at L-1661 Luxembourg, 70, Grand-rue.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company INTERAUDIT, S.à r.l., with its registered office at L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

5. The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg 54, boulevard Napoléon I^{er}.

6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr Vittorio Notarpietro, prenamed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Texte français du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Eric Magrini, conseil, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration établie le 5 mars 2002 à Luxembourg, et

2. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration établie le 5 mars 2002 à Luxembourg.

Ces procurations après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FERRÈ FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnées ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société du groupe auquel elle appartient et dont la maison mère est actuellement IT HOLDING S.p.A.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder à l'achat et/ou au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révoquables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement dans l'exercice de sa fonction, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci de convoquer la réunion, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Le conseil d'administration est réuni valablement, lorsque la majorité des administrateurs est présente, également par conférence vidéo ou téléphonique. Les décisions du conseil doivent être écrites et adoptées par le vote favorable de la majorité des administrateurs. Les administrateurs peuvent se faire représenter aux réunions du conseil par des mandataires, qui doivent être nommés par écrit. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Si le commissaire peut ou doit être remplacé par un réviseur externe, son mandat viendra à échéance immédiatement après la nomination de celui-ci.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque actionnaire pourra voter en personne ou par un mandataire qu'il a nommé et qui participe personnellement. Celui-ci n'a pas besoin d'être actionnaire.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire au capital social comme suit:

1.- Monsieur Eric Magrini, prénommé, six cent vingt-cinq actions.	625
2.- Monsieur Gérard Matheis, prénommé, six cent vingt-cinq actions.	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alessandro Finizio, Group Controller, demeurant à I-Milan, Corso Monforte 30 (Italie), président du conseil d'administration;

b) Monsieur Vittorio Notarpietro, Group Treasurer, demeurant à I-Milan, Corso Monforte 30 (Italie);

c) Monsieur Dennis Bosje, directeur, ayant son domicile professionnel à L-1661 Luxembourg, 70, Grand-rue.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2007.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Vittorio Notarpietro, préqualifié.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2002, vol. 517, fol. 50, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2002.

J. Seckler.

(26919/231/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2002.

AUGURI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.857.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 6th, 2000

- Mr Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20 Rue Woiwer, L-4687 Differdange, be appointed as an additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2005.

Done, June 6th, 2000

For true copy

AUGURI HOLDING S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 566, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26835/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2002.